

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE
DU CADASTRE MINIER

Arrêté N°2025-217/MEMC/SG/DGCM
portant cession du permis de recherche n°1743
dénommé « DOSSI » à la société GLOBAL MINING
EXPLORATION S.A « IFU : 00202138L ».

LE MINISTRE DE L'ENERGIE, DES MINES ET DES CARRIERES

- VU la Constitution ;
- VU la Charte de la Transition du 14 octobre 2022 et son modificatif du 25 mai 2024 ;
- VU la loi n°016-2024/ALT du 18 juillet 2024 portant code minier du Burkina Faso ;
- VU le décret n°2024-1565/PRES du 07 décembre 2024 portant nomination d'un Premier Ministre ;
- VU le décret n°2024-1566/PRES/PM du 08 décembre 2024 portant composition du Gouvernement ;
- VU le décret n°2024-1022/PRES/PM du 02 septembre 2024 portant attributions des membres du Gouvernement ;
- VU le décret n°2024-1675/PRES/PM/MEMC du 31 décembre 2024 portant organisation du Ministère de l'énergie, des mines et des carrières ;
- VU le décret n°2025-0255/PRES/PM/MEMC/MATM/MEF/MSECU/MCIA/MEEA du 11 mars 2025 portant procédures d'attribution et modalités de gestion des titres miniers (à titre de régularisation) ;
- VU le décret n°2025-331/PRES/PM/MEMC/MEF du 25 mars 2025 portant fixation des taxes et redevances minières ;
- VU l'arrêté n°2023-384/MEMC/SG/DGCM du 1^{er} septembre 2023 portant organisation, attributions et fonctionnement de la Direction générale du cadastre minier ;
- VU l'arrêté n°2018-220/MMC/SG du 03 octobre 2018 portant détermination de la nature, du volume minimum des travaux et du montant des dépenses minimales annuelles au kilomètre carré en phase de recherche minière ;



Vida CFN 266

du 18/06/2025

- VU l'arrêté n°2018-218/MMC/CAB du 03 octobre 2018 fixant le contenu des rapports d'activités des titulaires des titres miniers et bénéficiaires d'autorisations ;
- VU l'arrêté n°2017-024/MMC/SG/DGCM du 03 mai 2017 portant définition d'une unité cadastrale dans le domaine minier ;
- VU l'arrêté n°2023-112/MEMC/SG/DGCM du 22 mars 2023 portant deuxième renouvellement du permis de recherche n°1743 dénommé « DOSSI » au profit de la société ACC RESSOURCES SARL « IFU : 00012649Z » ;
- VU la demande de la société ACC RESSOURCES SARL enregistrée le 05 décembre 2024 relative à la cession du permis n°1743 dénommé « DOSSI » ;
- VU la lettre n°025/0309/MEMC/SG/DGCM du 23 mai 2025, portant invite à payer des droits de cession d'un montant de vingt millions (20 000 000) de francs CFA ;
- VU la quittance n°01920743 du 28 mai 2025 de paiement effectif des droits de cession ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Il est cédé à la société **GLOBAL MINING EXPLORATION S.A.**, ayant son siège social à Ouagadougou, Burkina Faso, 01 BP 406 Ouagadougou 01, téléphone : +226 25 49 69 00, le permis de recherche n°1743 dénommé « DOSSI » situé dans les communes de Boni, Founzan et Koumbia, province du Tuy, région des Hauts-Bassins pour la recherche de l'or.

ARTICLE 2 : Ce permis couvre une superficie de 146,95 km². Il est défini par les sommets dont les coordonnées projetées (X, Y) en BFTM sont les suivants :

Sommets	Coordonnées en BFTM (XY)	
	X	Y
1	388 000	1 270 900
2	396 400	1 270 900
3	396 400	1 260 400
4	397 500	1 260 400
5	397 500	1 254 200
6	388 000	1 254 200
Système de Référence ITRF 2008 /Projection BFTM		

ARTICLE 3 : La validité du permis va du 13/01/2023 au 12/01/2026.

✍

ARTICLE 4 : Le non-respect de la réglementation minière en vigueur est passible des sanctions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en la matière.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera enregistré et communiqué partout où besoin sera.

ARTICLE 6 : Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel du Faso.

27 JUN 2025

Ouagadougou, le



Yacouba Zabré GOUBA
Officier de l'Ordre de l'Étalon

Ampliations :

- 1- ITS
- 1- DGMG
- 1- DGCM
- 1- BUMIGEB
- 1- DR-EMC Hauts-Bassins
- 1- IDEM
- 1- DCMEF
- 1- SP /ITIE
- 1- DGD/ MEF
- 1- DGI/ MEF
- 3- société GLOBAL MINING EXPLORATION S.A
- 1- Gouvernorat / région des Hauts-Bassins
- 1- Haut-Commissariat de la province du Tuy
- 1- Mairie de Boni
- 1- Mairie de Founzan
- 1- Mairie de Koumbia
- 1- J.O.
- 1- Classement

